

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 juin 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 24^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 mars 2020, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

SommairePoint 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)*Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies**L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 141 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)

Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies (A/74/670 et A/74/670/Add.1 ; JIU/REP/2019/6)

1. **M^{me} Afifi** (Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies » (JIU/REP/2019/6), transmis à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/74/670), dit que le CCI a procédé à plusieurs examens des fonctions de responsabilité et de contrôle dans le système des Nations Unies par le passé, mais que ce rapport est le premier qu'il consacre exclusivement aux comités d'audit et de contrôle, dont le rôle dans le système s'est considérablement élargi au cours des dix dernières années. Les principaux objectifs de l'examen étaient de déterminer si les comités d'audit et de contrôle existants étaient constitués de façon satisfaisante et remplissaient leur mission telle qu'initialement prévue dans leur mandat, d'évaluer la mesure dans laquelle ils s'écartaient des normes et principes généralement acceptés et de recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

2. L'examen a permis de conclure que des progrès considérables avaient été accomplis au cours des dix dernières années s'agissant de la portée, du contenu et de la qualité des mandats des comités d'audit et de contrôle, que les mandats variaient considérablement, de même que l'architecture des activités de contrôle et les modalités d'établissement des rapports, que les responsabilités des comités s'étaient élargies et qu'ils faisaient face à des défis de plus en plus nombreux. Il a également été établi que le mandat de certains comités ne comportait aucune disposition relative à la composition, à la représentation des pays développés et des pays en développement ou aux conflits d'intérêts, ce qui est pourtant essentiel. En outre, cinq organisations ayant approuvé le statut du CCI n'avaient pas constitué de comité d'audit et de contrôle indépendant.

3. Dans son rapport, le CCI a décrit plusieurs bonnes pratiques et formulé sept recommandations à l'intention des entités des Nations Unies, dont six concernent les mandats. Les conditions de travail dans les entités évoluent à un rythme si rapide que tous les mandats, aussi satisfaisants soient-ils, peuvent devenir obsolètes. Ils devraient donc être régulièrement réexaminés et mis à jour en fonction de l'évolution des besoins et des priorités des entités. L'adoption des bonnes pratiques décrites

dans le rapport et la mise en œuvre des recommandations formulées faciliteraient considérablement les travaux des comités d'audit et de contrôle, dont les membres, dans toutes les entités sauf une, fournissent leurs services à titre gracieux tout en faisant preuve d'un haut niveau d'indépendance et de professionnalisme.

4. **M^{me} Petrova** (Directrice du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur le rapport du CCI, transmises dans une note du Secrétaire général (A/74/217/Add.1), dit que les organismes des Nations Unies ont accueilli avec satisfaction l'examen de l'évolution du rôle des comités d'audit et de contrôle depuis la publication du premier rapport du CCI sur la question en 2006. Les organismes ont salué le fait que le rapport mette bien en évidence les bonnes pratiques et donne un aperçu de la structure et du fonctionnement des comités, et se sont réjouis que le rapport ne propose pas un modèle unique, sachant que les organismes avaient différents besoins selon leur taille, leur financement et leur mandat.

5. Les avis formulés par les comités d'audit et de contrôle sont précieux, que le comité rende compte à l'organe délibérant ou au chef de secrétariat de l'entité, ou aux deux. Les organismes dont les membres des comités d'audit et de contrôle ont été nommés par les organes délibérants ou directeurs pour conseiller le chef de secrétariat ont estimé qu'il était impossible de donner suite aux recommandations proposées, telles que formulées.

6. **M^{me} Austin** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe salue le premier rapport du CCI exclusivement consacré aux comités d'audit et de contrôle, lequel permettra aux organismes d'adapter leur approche vis-à-vis des comités. Bien que le fonctionnement du système des Nations Unies ait beaucoup changé ces dernières années, le Groupe estime que nombre des conclusions formulées dans les précédents rapports du CCI concernant le contrôle sont toujours valables et devraient être réexaminées.

7. Le Groupe se félicite que le CCI et le CCS aient tous deux reconnu qu'un modèle unique n'était pas adapté et que les bonnes pratiques et les enseignements décrits dans le rapport ne pouvaient pas être appliqués à tous les comités d'audit et de contrôle, qui présentent chacun des caractéristiques et des besoins particuliers. Il attend avec intérêt d'en savoir davantage sur les particularités des comités ainsi que sur la faisabilité des recommandations formulées par le CCI et la façon dont

elles devraient être mises en œuvre par les organes délibérants et directeurs.

8. **M^{me} Jun Ji Sun** (République de Corée) dit que sa délégation salue le rapport du CCI, qui constitue la première analyse complète de l'indépendance et de l'efficacité des comités d'audit et de contrôle. Comme indiqué dans le rapport, des progrès considérables ont été accomplis au cours des dix dernières années. Toutefois, un tiers des comités ne se conforment pas aux normes internationales. Sa délégation est d'avis que l'indépendance constitue la clef du bon fonctionnement des comités et qu'il faut envisager de mettre en place des voies de communication adaptées, de créer des budgets séparés pour les différents comités et de renforcer la capacité des comités de s'acquitter de leurs fonctions. Elle souscrit à la recommandation du CCI tendant à ce que soit élaboré un questionnaire type qui pourrait être utilisé à l'échelle du système pour l'évaluation de la performance des comités. Toutefois, les efforts visant à rendre les comités plus efficaces et plus responsables ne doivent pas compromettre leur indépendance.

L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies
(A/74/691 et A/74/691/Add.1 ; JIU/REP/2019/5)

9. **M. Flores Callejas** (Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI intitulé « L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2019/5), transmis à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/74/691), dit que la plupart des entités des Nations Unies ont une forte présence à travers le monde, assurée par de multiples bureaux extérieurs et des équipes géographiquement dispersées ayant besoin d'outils de communication, de coordination et de collaboration efficaces. Le rapport décrit les services en nuage et les modèles de déploiement utilisés par les différentes entités.

10. L'informatique en nuage offre de nombreux avantages directement liés à son caractère distribué et partagé, notamment la continuité des services. Le volume et la large disponibilité des ressources informatiques offerts par les fournisseurs de services permettent de disposer à tout moment d'installations de secours, de multiples sites de repli et d'un soutien partout dans le monde. Les fournisseurs affirment également que ces services présentent un bon rapport coût/avantages grâce aux économies d'échelle réalisées et au partage des ressources informatiques entre les clients, lesquels sont facturés en fonction de l'utilisation effective des ressources. En outre, le recours à des services en nuage évite d'avoir à investir dans l'achat de matériel et de

logiciels informatiques et de l'infrastructure réseau associée.

11. Du fait de la croissance de l'utilisation d'Internet dans le monde, les cyberattaques et les fuites de données sont de plus en plus fréquentes. Les entités des Nations Unies sont des cibles de haut niveau et font l'objet d'attaques constantes. Par conséquent, avant de lancer un projet de modernisation fondé sur l'informatique en nuage, toutes les entités devraient mettre à niveau leur infrastructure réseau. En outre, avant d'envisager de passer à un nuage public ou hybride, elles devraient étudier la possibilité d'utiliser un nuage privé sur une ligne de transmission dédiée.

12. Les entités doivent manifestement adopter des pratiques décisionnelles qui englobent leurs différents services et ne reposent pas uniquement sur des considérations techniques. Chaque entité doit examiner ses propres obligations réglementaires et tenir compte de la législation en vigueur dans le pays où son siège est établi et dans celui où ses données sont traitées.

13. Le Centre international de calcul des Nations Unies pourrait jouer le rôle de plateforme stratégique des Nations Unies chargée de fournir des services publics d'informatique en nuage à des entités partenaires, ce qui pourrait rendre ces services plus sûrs et permettre de réaliser de nouvelles économies et de renforcer les capacités de négociation avec les fournisseurs de services. Le rapport comporte cinq recommandations, dont l'une est adressée à l'Assemblée générale et concerne le renforcement du Comité de gestion du Centre.

14. **M^{me} Petrova** (Directrice du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant les observations du Secrétaire général et celles du CCS sur le rapport du CCI (A/74/691/Add.1), dit que ce rapport complet sera utile aux entités qui intensifient le recours à l'informatique en nuage ou envisagent de le faire. Il comporte des conseils précieux sur la façon de gérer les risques liés à l'informatique en nuage et de s'y retrouver dans cet environnement complexe.

15. Les entités partagent l'avis des inspecteurs selon lequel l'informatique en nuage offre la possibilité de gérer la fourniture de services informatiques avec plus de souplesse, d'améliorer la continuité des activités, de renforcer la sécurité et de réduire les coûts. Toutefois, l'analyse de rentabilité et la stratégie d'adoption de chaque entité doivent être conçues spécialement pour atteindre ces objectifs, faute de quoi les entités risquent de ne pas tirer tout le parti des avantages de l'adoption de l'informatique en nuage.

16. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, plusieurs entités sont conscientes de la nécessité des synergies et de la cohérence dans l'exploitation et le partage d'expériences et de politiques communes. Elles estiment qu'il est opportun de réfléchir aux possibilités actuelles et futures d'élargir le mandat du Centre à de nouvelles gammes de services pour répondre aux besoins des différentes entités. Toutefois, les propositions formulées dans ce domaine devraient être examinées par le Comité de gestion du Centre et non selon les modalités prévues dans la recommandation n° 5.

17. **M^{me} Austin** (Guyana), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'utilisation des systèmes d'informatique en nuage s'est considérablement développée au cours des dix dernières années. La quasi-totalité des entités des Nations Unies utilisent d'ores et déjà divers services d'informatique en nuage, par exemple pour le courrier électronique, l'hébergement de sites Web publics, les applications de recrutement et de gestion des aptitudes et les outils de collaboration.

18. Si le recours à la technologie de l'informatique en nuage présente de nombreux avantages en matière de coûts, de simplicité, de flexibilité et de souplesse, il est également associé à des risques substantiels, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données et le respect des dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. En conséquence, le Groupe partage l'avis des inspecteur selon lequel il faudrait adopter une approche mieux équilibrée pour aborder la question des avantages que pourrait procurer l'informatique en nuage, compte tenu des risques particuliers qui lui sont associés.

19. Le Groupe examine attentivement les recommandations formulées dans le rapport, qui visent à exploiter au maximum le potentiel du Centre et à renforcer la coopération dans le cadre d'une utilisation plus stratégique et mieux coordonnée des ressources informatiques par les entités des Nations Unies. Il souhaite en savoir davantage sur les répercussions escomptées de ces recommandations.

La séance est levée à 10 h 35.